



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 6 de l'ordre du jour : Projets d'APIRG

6.1 État d'avancement des projets d'APIRG et difficultés de mise en œuvre

GESTION DE L'ESPACE AÉRIEN SUPÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST

(Note présentée par le Kenya)

SOMMAIRE
<p>La présente note de travail donne un aperçu de l'initiative en cours au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) concernant la gestion de l'espace aérien supérieur des États partenaires.</p> <p>La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE(S):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport de l'étude de suivi de l'UFIR de l'EAC 2- Plan de mise en œuvre de l'UFIR de l'EAC 3- Plan de mise en œuvre de la Stratégie ASBU de l'OACI 4- Rapports des réunions APIRG/19 et APIRG/20
<p>La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques A, B et E de l'OACI</p>

1. INTRODUCTION

1.1 L'EAC a pour objectif global de renforcer la coopération dans l'intérêt des États partenaires.

1.2 Le Traité a été signé le 30 novembre 1999 et il est entré en vigueur le 7 juillet 2000, avec au départ 3 États membres, à savoir, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie). Le Burundi et le Rwanda ont adhéré au Traité de l'EAC en juin 2007 et sont devenus des États membres à part entière en juillet 2007. La République du Soudan du Sud a quant à elle été officiellement admise en 2016.

- 1.3 Le Traité un système global de coopération entre les États partenaires dans:
- Le commerce
 - L'investissement
 - Le développement industriel
 - Les infrastructures et services, etc.

1.4 Le chapitre 15 du Traité de l'EAC ; Coopération dans les infrastructures et les services, à l'Article 92 (Aviation civile et Transport aérien civil) prévoit la mise en place d'un **système de contrôle uniformisé de l'espace aérien supérieur**.

1.5 Une feuille de route pour la création d'une région supérieure d'information de vol (UFIR) de l'EAC contrôlée par un Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur (UACC) a été élaborée. La Trade Development Agency (USTDA) des États-Unis a financé une étude de faisabilité du projet de l'UFIR de l'EAC avec la participation de la FAA. Cette étude de faisabilité a été réalisée par DORS International et incorporée dans le rapport final présenté en mars 2009.

1.6 L'élargissement de l'EAC au Burundi et au Rwanda, la nécessité d'évaluer la stabilité de l'espace aérien inférieur tout en suivant le rythme des progrès technologiques, ont obligé l'EAC à entreprendre une étude de suivi.

1.7 Les responsables des CAA et des aéroports ont recommandé l'utilisation de ressources internes. Recommandation approuvée par le Conseil sectoriel des transports, des communications et de la météorologie (TCM) en 2011. Il a été demandé au Secrétariat de l'EAC de coordonner l'exécution de l'étude de suivi.

1.8 Une équipe du projet composée de 5 experts des États partenaires (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda) a été créée, chaque État partenaire ayant fourni un expert, et se présente comme suit:

- ATM – Kenya
- CNS – Ouganda
- AIS/AIM – Tanzanie
- Juridique et RH – Rwanda
- Finances et planification – Burundi
- Secrétariat de l'EAC – Coordination

1.9 L'équipe du projet a été assistée par des personnes ressources provenant des États partenaires dans divers domaines spécialisés. L'étude de suivi du projet de l'UFIR de l'EAC a été achevée en janvier 2016.

2. ANALYSE

2.1 L'étude de faisabilité de l'USTDA a préconisé la création d'un bloc unique de l'espace aérien supérieur (espace aérien supérieur au niveau de vol 245 (FL 245) au-dessus de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda contrôlé à partir d'un seul centre de contrôle de l'espace aérien et la division en 3 secteurs.

2.2 L'étude n'a pas été assez concluante dans les domaines ci-après;

- Juridique
- CNS
- ATM
- AIS/AIM
- RH
- Finances
- Aucune prise en compte de la stabilité de l'espace aérien inférieur (au-dessous de FL 245)
- Effets de la nouvelle technologie permettant une exploitation continue de l'ATM.

2.3 L'étude de suivi montre que les statistiques relatives au volume de trafic pendant quatorze (14) jours consécutifs indiquent que l'espace aérien supérieur (au-dessus de FL 245) du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda avait un volume de trafic supérieur à celui de l'espace aérien inférieur (au-dessous de FL 245). Pour ce qui est du Burundi et du Rwanda, le volume de trafic de l'espace aérien inférieur est supérieur à celui de l'espace aérien supérieur.

2.4 Sur la base des données collectées, y compris les prévisions de mouvements et compte tenu des investissements en cours dans les États partenaires pour permettre le passage du Bloc 0 au Bloc 1 des ASBU de l'OACI, l'équipe du projet a décidé de redéfinir l'espace aérien et deux modèles ont été jugés réalistes (opérations continues et centralisées). L'exploitation continue suppose le partage des systèmes CNS/ATM des États partenaires aux différents centres de contrôle dans un esprit de coopération et durant les opérations, tandis que l'exploitation centralisée nécessite un centre de contrôle logé en un seul lieu.

2.5 L'équipe du projet a également harmonisé l'étude avec les exigences de l'ASBU de l'OACI et les initiatives des en cours dans les États partenaires. L'étude a proposé une approche de mise en œuvre en deux phases:

- Phase 1 (exploitation continue avec la configuration actuelle de l'espace aérien)
- Phase 2 (exploitation centralisée où tous les centres de contrôles seront situés dans un centre à identifier et à désigner d'un commun accord).

2.6 La Phase 2 devait être arrêtée suivant les conclusions du suivi-évaluation de l'efficacité de la Phase 1. Néanmoins, lors du 14^e Conseil sectoriel des transports, des communications et de la météorologie, la Tanzanie a proposé d'éliminer la Phase 2 et cette idée a été approuvée par les ministres. Par conséquent, l'espace aérien supérieur de l'EAC ne sera géré uniquement suivant le modèle de l'exploitation continue.

2.7 Étapes du projet ;

- Rapport de lancement
- Rapport initial
- Redéfinition de l'espace aérien et restructuration de l'architecture du système ANS
- Pérennité de l'espace aérien inférieur
- Analyse coût-avantage, analyse des risques, impact sur le développement
- Analyse et analyse de sécurité
- Rapport final

2.8 Plan de mise en œuvre

- Permettre l'interopérabilité et l'homogénéité des services de navigation aérienne
- Intensifier les activités de collaboration dans la fourniture des services de navigation aérienne
- Mettre en œuvre/développer des bases de données nationales d'information aéronautique
- Développer et rendre opérationnelles les bases de données nationales d'information aéronautique
- Améliorer la sécurité et la sûreté
- Renforcer la formation, la recherche et le développement
- Mettre en œuvre une supervision de la sécurité harmonisée
- Fournir une maintenance efficace des installations CNS/ATM/AIM
- Assurer l'alimentation électrique et la fourniture de systèmes de protection fiables
- Établir un cadre politique, légal et réglementaire nécessaire aux niveaux régional et national, pour une exploitation continue
- Mettre en place un cadre régional de coordination
- Gérer les risques identifiés du projet
- Établir une gestion continue de la région supérieure d'information de vol intégré de l'EAC
- Assurer le suivi-évaluation annuel de la performance de la Phase continue pour acquérir l'expérience et se préparer pour la Phase centralisée.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre acte de l'évolution de gestion de l'espace aérien en Afrique de l'Est;
- b) Exhorter l'OACI à accélérer le projet prioritaire 3 concernant l'allocation et l'assignation des codes SSR prévues par la Revue de l'attribution et de l'assignation des codes AFI SSR (ASCAAR) afin de tirer avantage de l'exploitation continue en vertu du plan de mise en œuvre examiné au paragraphe 2.8, alinéas 1 et 2 ci-dessus.
- c) Noter que le Kenya qui conduit les experts ATM de l'EAC dans la mise en œuvre de l'UFIR de l'EAC est disposé à participer à l'ASCAAR.

-FIN-